

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 19 juin 2018**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 19 juin à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 13 juin 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. DOSE – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE M. DETHOU à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER à M. DOSE
<b>Excusés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN – M. FALCETTA

**N°39 – DA du 19/06/2018**

**Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité  
du service public d'élimination des déchets**

En application du décret n°2000-404 du 11 Mai 2000, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté annuellement par le Président de l'EPCI à son assemblée délibérante.

Le rapport annuel ci-annexé est un bilan chiffré de l'année 2017. Il contient les indicateurs techniques et financiers suivants :

→ Indicateur relatif à la collecte des déchets :

- territoire desservi
- nombre d'habitants desservis en porte-à-porte et en points d'apport volontaire
- caractéristiques des collectes
- caractéristiques des équipements intercommunaux de gestion des déchets (déchetterie, composterie)

→ **indicateur relatif** au traitement : localisation et caractéristique des unités de traitement

→ **indicateur financier** : montant financier par mode d'exploitation

Afin de répondre aux directives de réduction et de valorisation des déchets fixées nationalement par la loi Grenelle de l'environnement et renforcées par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Bassin de Pompey travaille sur la définition d'une nouvelle stratégie pour la gestion globale des déchets ménagers.

Face aux nouveaux enjeux réglementaires et aux évolutions des prix de marchés de collecte et traitement des déchets ménagers, le Bassin de Pompey s'est fixé pour objectifs de trouver de nouvelles sources d'optimisation techniques et financières à travers la définition de son nouveau marché de gestion globale des déchets et la mise en œuvre d'une tarification incitative.

- **Tarification Incitative : enregistrement des flux**

Suite au Grenelle Environnement, il a été défini que *le mode de financement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés devra inclure une part incitative dans un délai de cinq ans.*

L'instauration d'une **tarification incitative** permet l'application du principe « pollueur – payeur » aux usagers du service. Elle doit intégrer le niveau de production de déchets pour facturer l'usager. Les comportements plus ou moins vertueux de ce dernier vont influencer sur sa facture.

Le 26 février 2015, le Conseil Communautaire du Bassin de Pompey a décidé d'instaurer une tarification incitative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'instauration d'une tarification incitative a pour objectifs :

- inciter les usagers à diminuer les déchets à incinérer et à enfouir et donc à trier
- inciter les usagers à adopter des comportements limitant le volume des déchets
- optimiser les services pour maîtriser les coûts

- **Chasse aux Dépôts sauvages**



## LE BASSIN DE POMPEY FAIT LA CHASSE AUX DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

Des dépôts de déchets de tout genre sont constatés sur le Bassin de Pompey notamment dans les centre-villes, aux abords des points d'apport volontaire et conteneurs enterrés mais aussi dans des lieux isolés.

Ce comportement entrave le bon déroulement et la qualité du service public et a des impacts en termes d'hygiène et de salubrité.

Après avoir mené sur le terrain des actions de proximité et de sensibilisation, la **brigade intercommunale de police municipale peut être amenée à sanctionner** ces actes d'incivilités et le non-respect du règlement de collecte par des amendes qui peuvent aller de 68 euros à 1500 euros.

Il est rappelé que **tout dépôt de déchets est formellement INTERDIT :**

- en dehors des lieux prévus à cet effet
- en dehors des horaires de collecte
- dans des conteneurs non homologués

Le règlement est consultable sur [www.bassindepompey.fr](#)



- **Expérimentation d'accès individuels par badge sur des conteneurs enterrés**

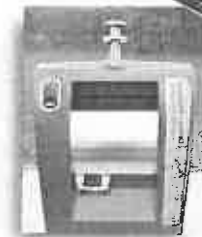
Afin de juguler ces dépôts intempestifs, une phase de test incluant un système de contrôle d'accès par badge est mise en place à partir de décembre 2016.

Ce système permet de :

- sécuriser ces accès
- les réserver aux foyers concernés.

Pour permettre de limiter à moyen terme les dépôts sauvages, la sensibilisation des usagers d'une part et la verbalisation stricte des contrevenants d'autre part sont une dynamique nécessaire.

Cette expérimentation a pour but d'estimer le temps passé pour cette mise en œuvre, sensibilisation et contrôle inclus. Elle permet de mettre en évidence les actions à privilégier en cas de déploiement sur l'ensemble du territoire.



- **Campagne tri (visite centre), recrutement ambassadeurs collectifs, suivi des erreurs**

Après la mise en place de la TEOMI et des extensions de consignes de tri, l'année 2017 s'est focalisée sur la qualité du tri. De nombreux suivis de collecte, une sensibilisation du prestataire ainsi des visites du centre de tri ont permis de stabiliser les résultats des caractérisations. L'amplification de ces actions permettra d'améliorer les résultats.

- **Eco Mobilier : mise en place de bennes**

Depuis mars 2017, la déchetterie de Frouard est équipée de deux bennes pour le mobilier permettant ainsi de passer en phase opérationnelle. Cette mise en place s'est accompagnée d'actions de sensibilisations sur le site durant plusieurs semaines grâce à l'intervention d'ambassadeurs de l'environnement.

- **Etude déchetterie**

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a lancé une étude de faisabilité pour l'optimisation et l'extension de la déchetterie intercommunale en 2017 et souhaite aujourd'hui passer à l'étape de réalisation.

L'enjeu est de moderniser la déchetterie pour :

- Créer une nouvelle filière pour le réemploi
- Développer le tri de nouveaux flux
- Développer la contractualisation avec les nouveaux éco organismes pour diminuer les coûts de traitement
- Optimiser la gestion des déchets actuels
- Proposer un accueil de qualité et sécurisé avec la mise en place d'un contrôle d'accès à l'entrée
- Se mettre en conformité vis-à-vis du Code de l'Environnement, rubrique 2710 de la nomenclature Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement et cadre de vie du 14 juin 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** du contenu du rapport 2017 relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets présenté en annexe.

### L'ASSEMBLEE PREND ACTE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

----

Ont signé au registre tous  
les membres présents

----

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRIC**